Tourisme : la désunion après le mariage

L'office du tourisme dieuzois est installé dans de nouveaux locaux depuis quelques mois. Photo archives RL.

La situation s'est instaurée de fait, ou plutôt du fait de la loi NOTRe, le 1er janvier 2017. Mais elle n'a pas encore été actée par une convention qui scellerait le mariage forcé entre l'Office de tourisme de Dieuze et celui de Vic-sur-Seille et environs. Les deux entités devaient former un couple, mais d'après le témoin Bernard François, président de l'ancien Office de tourisme de Dieuze, leurs employés respectifs peinent à former une famille.

La structure a deux mois d'existence dont six semaines de fermeture au public des bureaux d'informations touristiques dieuzois et vicois. Dans un énième courrier lu jeudi en séance et adressé hier au président de la communauté de communes du Saulnois sous l'égide de laquelle les deux offices ont fusionné pour ne former plus qu'un seul établissement public à caractère industriel et commercial, Bernard François, membre du comité directeur, dénonce « *la non-concertation préalable à toute décision et l'impossibilité pour l'organisme de fonctionner sur ce mode-là à l'avenir* ». Dans sa lettre, l'adjoint au maire renouvelle sa demande que chaque ancien canton du Saulnois soit représenté au comité de direction.

Face à ses homologues, il n'a pas exclu de signer la rupture plutôt que la convention de coopération. « *Nous montrons beaucoup de bonne volonté, mais nous n'avons pas de répondant. Les moyens que se donne l'Epic ne sont pas à la hauteur des besoins* », a déclaré l'élu qui déplore un manque de soutien, administratif notamment, dans les actions d'animations portées par Dieuze.

Le comité de direction doit se réunir le 14 mars. Les réponses n'attendront peut-être pas cette réunion.